

Emis par : Alain BERGERON

N° Document : PV CSE27072023

Sainte Marie-Sur-Ouche, le 27 juillet 2023.

Compte-rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 27 juillet 2023

Présents : Serge EXARE, Alain BERGERON, Jérôme ROUX par visio-conférence.

Ordre du jour :

1. Point économique
2. Renouvellement des mandats CSE
3. Budget CSE
4. Nouvelle classification des emplois
5. Questions salariés

1) Point économique

Serge EXARE : Le Chiffre d'affaires est toujours très bon. La facturation sur le mois de juillet s'élève à 1,7 millions d'euros environ. Le chiffre d'affaire des sept premiers mois s'approche des 9,2 millions d'euros. Par contre, il est à noter que très peu de commandes ont été enregistrés en BTP. Afin de remédier à ce manque, les commerciaux doivent préparer l'année 2024 dès maintenant.

La production est chargée jusqu'en novembre, quelques pénuries ou retards de SCHNEIDER ralentissent les expéditions de certaines commandes.

Les plannings de livraison de MAGNUM sont respectés à ce jour.

Les délais de livraisons des autres commandes devraient revenir à la normal (4/5 semaines) en septembre.

2) Renouvellement des mandats CSE

Les mandats des membres actuels du Comité Social et Economique de Sobem-Scame, se terminent en septembre.

Les élections vont être mises en place mi-septembre.

Toutes les informations vous seront communiquées prochainement.

La dernière réunion se tiendra le jeudi 14 septembre 2023.

3) Budget CSE

Alain BERGERON :

999 euros ont été dépensés pour le pot d'été.

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
 158 Grande rue
 21410 Sainte Marie Sur Ouche
 Téléphone : 03 80 49 77 77 - fax : 03 80 49 77 78 - sobem@sobem-scame.fr



Au 27/07/2023	Solde
Solde de Fonctionnement	6691 €
Solde des Œuvres sociales	11313 €
Total	18004 €

Au vu du solde du compte bancaire CSE, un montant de 45,00 € va être ajouté au compte de chaque salarié, suite au vote unanime de l'ensemble des membres.

Ce montant sera visible sur votre compte internet, et sera redistribué en fin d'année sous forme de carte cadeau.

4) Nouvelle classification des emplois

Serge EXARE : L'UIMM et trois organisations syndicales représentatives de la branche – la CFDT, la CFE-CGC et FO – ont signé le 7 février 2022 la nouvelle convention collective de la métallurgie. L'ambition : créer le modèle social de l'industrie de demain pour répondre aux nouvelles attentes des entreprises et des salariés. Cette nouvelle convention collective entrera en vigueur, pour l'essentiel, le 1er janvier 2024. Celle-ci redéfinit notamment la classification des emplois. Un aperçu sera donné à la prochaine réunion.

5) Questions salariés

- *CET et PERCO ?*

Serge EXARE attend la sortie de la nouvelle convention, pour étudier la faisabilité et les conditions de mise en place.

Alain BERGERON : rappelle que les questions salariés peuvent être déposées de 3 manières différentes :

1 – Via le site internet du CSE, <https://cse.sobem-scame.fr> rubrique Contact sujet « Questions à soumettre à la prochaine réunion CSE

2 – Via l'adresse email : cse@sobem-scame.fr.

3 – Directement auprès d'un des membres élus CSE.

Quelle que soit la méthode utilisée, le nom de l'expéditeur ne sera jamais divulgué durant les réunions CSE.

La prochaine réunion CSE CHSCT se tiendra le 14 septembre 2023.

Alain BERGERON
 Secrétaire du Comité Social et Economique

Serge EXARE
 Président du Comité Social et Economique